



En exercice : 58

Présents : 41

Votants : 44

Séance du 9 février 2026

Le neuf février Deux Mille Vingt-Six à Vingt Heures, les membres de la Communauté de Communes du Pays de Craon, légalement convoqués le 3 février 2026, se sont réunis au Centre administratif intercommunal à Craon, sous la Présidence de **M. Christophe LANGOUËT** - Président

Étaient Présents :

ASTILLÉ	DEROUET Loïc, titulaire
ATHÉE	/
BALLOTS	CHAUVIN Maxime, titulaire,
BOUCHAMPS LES CRAON	GAUBERT Jean-Eudes, titulaire
BRAINS SUR LES MARCHES	/
CHÉRANCÉ	/
CONGRIER	TISON Hervé, titulaire
COSMES	COUËFFÉ Dominique, titulaire
COSSÉ LE VIVIEN	LANGOUËT Christophe, BÉZIER Florence, DOREAU Jean-Sébastien, MANCEAU Laurence, titulaires
COURBEVILLE	/
CRAON	DE GUEBRIANT Bertrand, GUIARD Philippe, LANVIERGE Quentin, RAGARU Edit, titulaires
CUILLÉ	HINCELIN Marie-Noëlle, titulaire
DENAZÉ	GOHIER Odile, titulaire
FONTAINE COUVERTE	BASLÉ Jérôme, titulaire
GASTINES	BERSON Christian, titulaire
LA BOISSIÈRE	TESSIER Jean-Pierre, titulaire
LA CHAPELLE CRAONNAISE	LECOT Gérard, titulaire
LA ROË	CHADELAUD Gaétan, titulaire
LA ROUAUDIÈRE	JULIOT Thierry, titulaire
LA SELLE CRAONNAISE	JUGÉ Joseph, titulaire
LAUBRIÈRES	BRÉHIN Colette, titulaire
LIVRÉ LA TOUCHE	CHANCEREL Philippe, titulaire
MÉE	BAHIER Alain, titulaire
MÉRAL	CHAMARET Richard, titulaires,
NIAFLES	/
POMMERIEUX	RESTIF Vincent, titulaire
QUELAINES ST GAULT	LEFÈVRE Laurent, DE FARCY DE PONTFARCY Christine, GENDRY Hugues, titulaires
RENAZÉ	GAULTIER Patrick, BALOCHE Dorinne, LIVENAIIS Norbert, PELLUAU Philippe, titulaires
SENONNES	/
SIMPLÉ	CLAVREUL Yannick, titulaire
ST AIGNAN S/ROË	PÈNE Loïc, GUILLET Vincent, titulaires
ST ERBLON	GAUCHER Olivier, titulaire
ST MARTIN DU LIMET	/
ST MICHEL DE LA ROË	GILLES Pierrick, titulaire
ST POIX	BEUCHER Clément, titulaire
ST QUENTIN LES ANGES	GUINEHEUX Dominique, titulaire,
ST SATURNIN DU LIMET	/

Étaient excusés : CHAZÉ Monique (Craon), GARBE Pascale (Méral), MARTIN-FERRÉ Nadine (Athée), DALIFARD Alexia (Ballots), RADÉ Maurice (Cossé-le-Vivien), DESHOMMES Catherine (Cuillé), DERVAL Séverine (La Selle Craonnaise), BEDOUET Gérard (Saint-Saturnin-du-Limet), BANNIER Géraldine (Courbeville).

Étaient absents : SORIEUX Vanessa (Brains-sur-les-marches), VALLÉE Jacky (Chérancé), LEPICIER René-Marc (Congrier), MAHIER Aurélie (Craon), HAMARD Benoit (Craon), GENDRY Daniel (Niaffles), BARBÉ Béatrice (Senonnes), BOURBON Aristide (Saint-Martin-du-Limet).

Membres titulaires ayant donné pouvoir :

Monique CHAZÉ a donné pouvoir à de GUÉBRIANT Bertrand
Maurice RADÉ a donné pouvoir à MANCEAU Laurence

Pascale GARBE a donné pouvoir à CHAMARET Richard

Secrétaire de Séance : Élu M. Philippe GUIARD, désigné en application de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

OBJET 2026-02/53 : RESSOURCES HUMAINES

Séance du : 9 février 2026

OBJET 2026-02/53 : RESSOURCES HUMAINES

PÔLE SPORT – TOURISME – CENTRE AQUATIQUE - AGENT D'ACCUEIL ET D'ENTRETIEN

Commentaires : * départ de de Géraldine BANNIER qui ne prend pas part au vote.

Ce qui porte le nombre de présents à : **41** et le nombre de votants à : **44** par le jeu des pouvoirs

M. GUINEHEUX Dominique, Vice-président en charge de l'Aménagement du Territoire, des politiques Contractuelles et de l'Administration Générale, rappelle au Conseil que conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité et établissement sont créés par l'organe délibérant de l'EPCI. Il rappelle que lors du Conseil Communautaire du 12 juin 2023 il avait été présenté le fait que le Responsable de l'Odyssée constatait des manquements de la part de l'entreprise de nettoyage à qui la mission d'entretien avait été confiée. De plus, plusieurs évolutions notables en matière d'hygiène et de confort sanitaire sont à prendre en compte.

C'est pourquoi, une étude a été menée durant 2 ans, afin de définir s'il était plus intéressant d'internaliser, d'externaliser ou de maintenir l'internalisation partielle des opérations de nettoyage. Cette dernière s'est basée sur les moyens humains, matériels et financiers.

Le résultat de cette étude s'oriente vers l'internalisation complète des opérations de nettoyage.

Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment son article L. 332-14,

Vu l'inscription des crédits correspondant au budget,

Vu l'avis favorable du bureau communautaire et de la commission finances du 25 novembre 2025,

Vu l'avis favorable de la commission ressources humaines du 19 janvier 2026,

Vu l'avis favorable du comité social territorial du 3 février 2026,

M. GUINEHEUX expose qu'il est nécessaire :

- De supprimer un poste de « Caissier-ère et entretien des locaux »
- À compter du 1^{er} septembre 2026
- À temps non complet 24.50/35^{ème}
- Sur les cadres d'emplois des Adjoints Administratifs Territoriaux et des Adjoint Techniques Territoriaux

- De créer deux postes de « caissier-ère et entretien des locaux »
- À compter du 1^{er} septembre 2026
- À temps complet (35/35^{ème})
- Sur les cadres d'emplois des Adjoints Administratifs Territoriaux et des Adjoint Techniques Territoriaux

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré :

Présents : 41 (départ de Géraldine BANNIER)

Votants : 44 (départ de Géraldine BANNIER qui ne prend pas part au vote et par le jeu des pouvoirs)

A L'UNANIMITÉ (44 votants)

- ⇒ **VALIDE** la suppression d'un poste de « Caissier-ère et entretien des locaux », à temps non complet (24.50/35^{ème}), sur les cadres d'emplois des Adjoints Administratifs Territoriaux et des Adjoint Techniques Territoriaux, à compter du 1^{er} septembre 2026.

- ⇒ **VALIDE** la création deux postes de « caissier-ère et entretien des locaux », à temps complet (35/35^{ème}), sur les cadres d'emplois des Adjoint Administratifs Territoriaux et des Adjoint Techniques Territoriaux, à compter du 1^{er} septembre 2026.
- ⇒ **AUTORISE** le Président ou le Vice-président à signer toutes les pièces s'y rapportant.

*Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,
Craon, le 11 février 2026*

*Pour extrait conforme,
Le Président,*



Christophe LANGOUËT

Le secrétaire de séance,



Philippe GUIARD

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

053-200048551-20260211-DELIB20260253-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/02/2026

Affichage : 18/02/2026

Pour l'autorité compétente par délégation

